

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat Général  
Direction des Ressources Humaines

Service de la gestion du personnel

Paris, le 6 mars 2009

**Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,  
de l'énergie,  
du développement durable et  
de l'aménagement du territoire**

à

Liste des destinataires in fine

Affaire suivie par les sous-directions EMC et ATET

Objet : circulaire mobilité 2009

Vous trouverez ci-joint la circulaire MOBILITE 2009 qui concerne l'ensemble des personnels du MEEDDAT, des établissements publics sous tutelle, les personnels gérés pour le compte d'autres administrations, ainsi que les personnels transférés dans les collectivités locales, tant qu'ils demeurent mis à disposition ou en position de DSLD.

Cette circulaire contient :

- les principes de gestion applicables à la mobilité en 2009,
- le calendrier prévisionnel des CAP qui pourra être actualisé en cours d'année,
- les fiches techniques par corps et/ou par grade, fixant le calendrier des cycles de mobilité triées par bureaux et par corps,
- la liste des différents corps par bureaux de gestion.

J'attire particulièrement votre attention sur les principes de gestion qui intègrent des évolutions significatives de nos pratiques, nécessaires pour accompagner et mettre en oeuvre les importantes réorganisations que connaissent les différents services du MEEDDAT, ainsi que pour tenir compte des origines diverses de leurs agents qui ont connu des modalités de gestion différentes.

Je vous demande de faire connaître les dispositions de la circulaire aux services des collectivités locales qui ont bénéficié du transfert des agents de l'équipement, ainsi qu'aux agents eux-mêmes, malgré le fait qu'une diffusion de ce document sera assurée par la DRH, de telle sorte que l'information la plus complète puisse être dispensée à chaque agent.

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur des Ressources Humaines

**SIGNÉ**

Jean-Claude RUYSSCHAERT